

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 juin 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Sadi, Mme Lecroq, Mme Ségura



Délibération n° 09-02 du 12 juin 2025

CRÉATION DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'AUTONOMIE, ET CANDIDATURE AU SOUTIEN DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA) À L'INGÉNIERIE DU SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 qui désigne le département comme « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires,

Vu la loi n°2024-317 du 8 avril portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie,

Vu les articles L.149-5 à L.149-13 du Code de la sécurité sociale,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt publié le 17 avril 2025 par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie de soutien à l'ingénierie de déploiement du Service public départemental de l'autonomie,

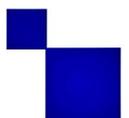
Vu le dossier de candidature adressé par le bénéficiaire en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt susnommé,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création de la Conférence territoriale de l'autonomie ;

- APPROUVE le cadre d'adhésion ci-annexé pour le soutien à l'ingénierie de déploiement du service public départemental de l'autonomie (SPDA) 2025 ;



- CHARGE le président du Conseil départemental de proposer la candidature du Département à l'appel à manifestation d'intérêt de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en signant ledit cadre.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.